

Conseil
municipalConseil
Municipal**Mercredi 9 mars**

à 20h30

Salle du Pressoir

Carnaval
des enfants**Samedi 12 mars**Départ du défilé à
15h30 sur le parking
de l'école maternelle
jusqu'à la MTL.Élections Miss et Mister
carnaval, stands de
ventes de gâteaux,
crêpes et boissons...Anim'Jeunes
25 au 29 avril 2022Inscriptions
du 23 au 31 mars 2022
via le Portail FamilleCollecte des
déchets verts**Les mercredis
du 30 mars au
7 décembre 2022**En vrac dans le bac
à couvercle marron
ou dans des sacs en
papier

CREW-POP, le service évolue !

**Roulez pour 5€ /heure, sans engagement !**

Les conditions de réservation de la Zoé électrique en auto-partage s'adaptent pour mieux répondre à vos demandes :

- les forfaits disparaissent : vous pouvez désormais réserver votre voiture à l'heure. Indiquer votre créneau de réservation et ne payer que pour le temps que vous avez réservé.
- Les frais d'adhésion sont supprimés (anciennement 15€ remboursés).

Les documents nécessaires pour l'inscription : le permis de conduire, un justificatif de domicile et votre carte d'identité.

Inscrivez-vous sur crewpop.net pour être prêt quand vous aurez besoin de la Zoé !

LISTES ELECTORALES



La date limite pour les prochaines élections présidentielles du 10 et 24 avril 2022 est :

- **le 2 mars** pour les inscriptions en ligne (www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/R16396).
- **le 4 mars** pour les inscriptions en mairie ou par courrier.

Les documents nécessaires : une pièce d'identité et un justificatif de domicile à votre nom.

Pensez à la procuration !

Vous êtes absent le jour des élections ou ne pouvez vous déplacer ? Pensez au vote par procuration.

La demande est à faire directement en ligne sur service-public.fr ou en gendarmerie.

La Mairie recherche des scrutateurs pour tenir les bureaux et le dépouillement des dimanches 10 et 24 avril 2022.

Mail : communication@mairie-vsfr.fr

INSCRIPTIONS ÉCOLES



Les inscriptions à l'école maternelle concernant les enfants nés en 2019 auront lieu en Mairie du 4 au 29 avril 2022.

Nos effectifs étant très chargés, il n'y aura pas cette année de possibilité d'inscription pour les tous petits.

Tout enfant Villersois déjà en grande section à l'école maternelle est inscrit d'office en CP (sauf demande contraire des parents).

Les nouveaux arrivants peuvent s'inscrire à tout moment dès qu'ils justifient d'une domiciliation sur la commune.

Les documents nécessaires :

- le formulaire d'inscription
- le livret de famille
- copie du carnet de vaccinations
- un justificatif de domicile
- En cas de divorce, l'acte de jugement mentionnant la garde des enfants

Rendez-vous au 01 34 89 01 98

ou sur enfance@mairie-vsfr.fr